



**Commune de
Nonancourt**

Date de convocation :
24 juin 2019

Conseillers en exercice :
14

Conseillers présents :
9

Nombre de votes exprimés :
13

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE QUATRE JUILLET A DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX et CIBLA – Monsieur GORGE Adjoint,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET et LEHR
Messieurs BORG et TAYOUB

Ont donné pouvoir :

Madame BONELLI à Marie-Laure LEHR
Monsieur CORU à Nancie FAUDET
Monsieur LANGOUET à Marie-Josèphe CAILLÉ
Monsieur MANZE à Olivier BORG

Etait absente :

Madame LHOSTE

Secrétaire de séance :

Madame CIBLA

DÉLIBÉRATION 2019-07-070

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE – ANNÉE 2019-2020

Comme chaque année, il est proposé de réviser les tarifs de la cantine scolaire. Pour cette année, il est proposé d'augmenter le tarif de 2%, en conséquence, les nouveaux tarifs se décomposeraient de la manière suivante :

| Catégorie | Tarif au 01/09/2018 | Proposition au 01/09/2019 | | |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|-----------|
| | | Augmentation | Nouveau tarif | Arrondi à |
| Enfants de Nonancourt | 2,56 € | 0,051 € | 2,611 € | 2,61 € |
| Enfants hors commune | 3,02 € | 0,060 € | 3,080 € | 3,08 € |
| Repas enfant exceptionnel | 3,76 € | 0,075 € | 3,835 € | 3,84 € |
| Enseignants, personnel ou extérieur | 5,87 € | 0,117 € | 5,987 € | 5,99 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine. Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20190704-2019-07-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2019

DÉCIDE de fixer les tarifs de la cantine comme indiqués ci-dessous :

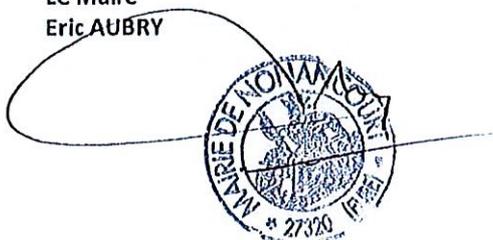
| Catégorie | Tarif au 01/09/2018 | Tarif au 01/09/2019 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Enfants de Nonancourt | 2,56 € | 2,61 € |
| Enfants hors commune | 3,02 € | 3,08 € |
| Repas enfant exceptionnel | 3,76 € | 3,84 € |
| Enseignants, personnel ou extérieur | 5,87 € | 5,99 € |

PRÉCISE que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de la rentrée de septembre 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Eric AUBRY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704381-20190704-2019-07-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2019